PARTICIPATION DU SENEGAL A LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE PARIS SUR LE THEME : «PROTEGEONS LES ENFANTS DE LA GUERRE »



Le21 février 2017, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais del'Extérieur, Son Excellence Monsieur Mankeur NDIAYE, accompagné de SonExcellence Monsieur Bassirou SENE, Ambassadeur du Sénégal en France, aparticipé à la Conférence ministérielle co-organisée par l'UNICEF et leGouvernement français sur le thème « Protégeons les enfants de laguerre ».

Ouverte par le Président de la Républiquefrançaise, Son Excellence Monsieur François HOLLANDE, cette rencontre a réuniles Représentants de 73 Etats, 11 Organisations régionales et internationaleset 20 Organisations de la Société civile.

Dans son allocation d'ouverture, le Président François Hollande aexpliqué que cette réunion qui se tenait dix (10) ans après l'adoption desprincipes de Paris pour la prévention du recrutement des enfants, leurlibération et leur réintégration, avait pour objectif de faire le bilan dutravail accompli et d'engager la réflexion pour l'avenir.

Au sujet du bilan, il a reconnu que les choses n'avaientpas suffisamment changé et qu'aujourd'hui encore, beaucoup d'enfants sontacteurs ou victimes des conflits. Pour illustrer son propos, le Chef de l'Etatfrançais a indiqué que 250 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit,15 millions en sont affectés directement et 1,5 million risque d'en mourir.

Toutefois, il a salué les efforts conjugués des Etats, desOrganisations internationales, des ONG et de la Société civile qui ont permisde libérer 115 000 enfants les cinq dernières années.

Se félicitant du travail de la France qui a été à la pointede ce combat, le Président HOLLANDE a déclaré que les défis à relever les 10prochaines années étaient:

- de faire progresser le nombre de pays engagés dansl'application des Principes de Paris qui sont actuellement endossés par 105Etats ;

- d'augmenter les moyens financiers alloués à la lutte contrel'exploitation des enfants ;

- d'étendre l'accès à l'Education et à la Santé au maximum depersonnes. Dans ce cadre, il a annoncéque la France a décidé de rejoindre l'initiative « l'Education ne peut pasattendre » qui consiste à protéger les écoles en temps de guerre.

Dans sonallocution, le Chef de la diplomatie sénégalaise a rappelé la contribution del'Afrique dans la lutte contre ce phénomène en évoquant le rapport de MadameGraça Machel de 1996 sur l'impact des conflits armés sur les enfants et lesPrincipes du Cap (Afrique du Sud) de 1997 sur la prévention du recrutementd'enfants dans les forces armées, leur démobilisation et leur réinsertionsociale en Afrique qui ont inspiré la Communauté internationale.

Il a égalementmis l'accent sur lestrois (3) importantes résolutions adoptées en 2016 et qui intègrent de manièretransversale la question des enfants dans les conflits armés à savoir laRésolution 2272 sur l'exploitation et les abus sexuels dans les Opérations deMaintien de la Paix (OMP), la Résolution 2286 sur la protection du personnel etdes travailleurs humanitaires dans les conflits qui jouent un rôle essentieldans la communication des informations sur le sort réservé aux enfants danspareille circonstance, et enfin la Résolution 2331 sur la traite des personnes.

Aussi, a t-ilrappelé les efforts de l'Afrique à travers l'article 22 de laCharte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et l'initiative duConseil de Paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine sur la création d'unComité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant.

Il n'apas manqué de citer la création de juridictions et de centres spécialisés dedétention pour mineurs dans le cadre de la CEDEAO et la législation sénégalaisedans ce domaine, respectueuse de sesengagements internationaux ainsi que le Forum annuel de Dakar sur la Paix et laSécurité en Afrique qui participe à la sensibilisation.

Au titre des propositions, il asoumis aux participants une approche holistique pour mieuxprendre en charge les enfants victimes des conflits armés à travers les actionssuivantes :

- Concevoir des programmesd'éducation axés sur la réintégrationdes enfants dans leurs familles et communautés ;

- Accompagnerles pays en conflit dans la mise en œuvre des Objectifs de Développementdurable (ODD), notamment, l'ODD n°4 relatif à l'éducation ;

- Faire des efforts substantiels dans la réalisation de lasanté des enfantsen prenant appui sur l'ODD n°3 ;

- Promouvoir la culturede la paix et de la tolérance en impliquant les femmes dans la résolution desconflits, conformément à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de même queles communautés locales ;

- Sensibiliser davantage les acteurs armés non étatiques sur le phénomène des enfants impliqués dans lesconflits armés en associant à cette mission les organisations nongouvernementales nationales et internationales, ainsi que les organisationshumanitaires internationales et certaines agences des Nations Unies, notammentle CICR et le HCR.

En marge des travaux, le Ministre NDIAYE a eu un entretien bilatéral avec son homologuefrançais, Son Excellence Monsieur Jean-Marc AYRAULT. Ils ont fait le suivi desengagements souscrits lors de la visite d'Etat en France du Chef de l'Etatsénégalais en décembre 2016 et abordé d'autres sujets d'intérêt commun











Revenir